



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 8 JUILLET 2024 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UN IMMEUBLE SITUÉ AU 2515, CHEMIN SAINT-PIERRE NORD.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE UNE ROULOTTE AINSI QU'UN ABRI D'AUTO SERVANT D'ENTREPÔSAGE ET RESTANT SUR LE TERRAIN EN ATTENTE D'UNE FUTURE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE TERRAIN LORSQUE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE STIPULE À L'ARTICLE 9.4 QU'IL DOIT Y AVOIR UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE TERRAIN POUR UN ABRI D'AUTO. POUR LA ROULOTTE, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE STIPULE À L'ARTICLE 13.2 QU'IL DOIT Y AVOIR UN BÂTIMENT PRINCIPAL.

LE CONSEIL ENTENDRA TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE LORS DE CETTE RÉUNION.

DONNÉ À Sainte-Thècle, ce 20^e jour de juin de l'an deux mille dix-vingt-quatre (20/06/24).

Valérie Fiset, CPA

Directrice générale et greffière-trésorière